



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Effacement d'une fresque à Stains

Question au Gouvernement n° 3148

Texte de la question

EFFACEMENT D'UNE FRESQUE À STAINS

M. le président. La parole est à M. Michel Larive.

M. Michel Larive. Ma question s'adresse au ministre de l'intérieur. M. le Préfet de Seine-Saint-Denis a mis en demeure M. le Maire de Stains d'effacer une partie d'une fresque sur le mur de sa commune, plus précisément le mot « policières » dans la locution « violences policières ».

M. Éric Ciotti. Il a eu raison !

M. Michel Larive. Qui est-il pour se constituer en censeur de la création artistique ? (*Exclamations sur les bancs du groupe LR et sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*) Quelle est cette République qui autorise ses hauts fonctionnaires à bafouer la liberté d'expression ? On peut ne pas être d'accord avec le message d'une œuvre artistique, mais nul ne peut s'arroger le droit de l'entraver. La liberté d'expression est protégée par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et sanctuarisée dans notre Constitution.

Un député du groupe LaREM . Communautariste !

M. Michel Larive. Si vous acceptez cela, il vous faudra alors censurer les textes de Georges Brassens, Renaud, Jacques Prévert et bien d'autres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*) Aucune démocratie moderne, aucun État de droit digne de ce nom, ne peut engendrer une telle infamie. (*Exclamations sur les bancs des groupes LaREM et LR.*) Seuls les États totalitaires, du passé et du présent, agissent de la sorte.

M. François Cormier-Bouligeon. Le Venezuela ?

M. Michel Larive. Vous ne pouvez pas être Charlie et utiliser les grands ciseaux de Madame Anastasie en même temps !

Déjà, lors de la révolte populaire des gilets jaunes, l'expression de l'indignation des femmes et des hommes qui subissaient votre politique d'exclusion s'exprimait au travers d'œuvres artistiques, que vous avez toutes détruites ! Qu'auriez-vous préféré à une expression artistique et pacifique ? La France, berceau des Lumières, reçoit votre outrage comme une violence extrême contre sa liberté. Quel est votre objectif, monsieur le ministre ? Après avoir rendu invisible une partie de notre population, souhaitez-vous l'effacer de notre mémoire collective ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Pierre Cordier. L'expert de Forcalquier !

M. Fabien Di Filippo. La dernière séance !

M. Aurélien Pradié. Il a pris une veste insupportable !

M. Maxime Minot. Qu'on lui rachète une veste !

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, la France – pays des Lumières, vous l'avez rappelé –, n'est pas les États-Unis. La police française n'est pas la police américaine. Ne confondez pas tout ! N'évoquez pas la liberté de parole pour prêter soutien à cette fresque qui fait le parallèle entre M. Traoré et M. Floyd en arguant de violences policières. Cette fresque est tout simplement insupportable car elle entretient un amalgame pernicieux, comme votre question. Elle est insupportable car elle laisse penser que l'État, la République, ferait usage de la force de façon illégitime. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Ça n'est pas le cas, monsieur le député ! L'adjectif « policier » n'a pas sa place près des mots « racisme » ou « violences », car nos policiers luttent à chaque heure, chaque jour, chaque nuit, contre les violences...

M. Maxime Minot. Et pendant Dijon, vous étiez où.

M. Christophe Castaner, ministre. ...et contre le racisme. Ils luttent aussi contre le risque terroriste en prenant eux-mêmes tous les risques !

Oui : à Stains, en Seine-Saint-Denis et sur tout le territoire, nos forces de l'ordre répondent présentes. *(Exclamations sur les bancs du groupe FI).* Lorsqu'elles protègent nos concitoyens, elles refusent cet amalgame honteux entre les violences policières et la réalité de ce qu'elles font chaque jour.

M. Alexis Corbière. Ils interdisent des chansons !

M. Christophe Castaner, ministre. À juste titre, le préfet a effectivement reçu à leur demande les organisations syndicales et a, à juste titre, demandé à M. le maire de Stains d'effacer cette fresque peinte sur un bâtiment municipal, qui porte la haine, l'amalgame et, au fond, l'insupportable idée selon laquelle il n'y aurait pas, en France, une police républicaine – alors qu'à chaque instant elle sera là, à vos côtés et aux côtés de tous les parlementaires, pour défendre la République ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Agir ens, dont certains députés se lèvent.)*

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3148

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er juillet 2020](#)